

Bureau syndical

du mercredi 25 novembre 2020

à 18h00

à Peyraud (Salle communale)

Relevé de décisions

| | |
|---|----|
| 1 - Membres de l'assemblée | 3 |
| <i>Membres délibératifs</i> | 3 |
| <i>Autres membres</i> | 3 |
| 2 - Séance antérieure | 3 |
| 3 - Installation du Syndicat (poursuite)..... | 3 |
| <i>Règlement de répartition des charges</i> | 3 |
| <i>Autres mesures</i> | 3 |
| 4 - Tarification | 4 |
| <i>Orientation tarifaire</i> | 4 |
| <i>Simulations diverses</i> | 4 |
| <i>Débats</i> | 5 |
| <i>Rappels divers</i> | 5 |
| 5 - Prestations intellectuelles annexes aux travaux | 6 |
| <i>Détection / Traçage des réseaux</i> | 6 |
| <i>Géotechnique : définition / tests de compacité</i> | 6 |
| <i>Topographie : repérage des réseaux</i> | 7 |
| 6 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service..... | 7 |
| 7 - Coordination avec les Communes | 7 |
| <i>Rappels</i> | 7 |
| <i>St-Clair Combe</i> | 8 |
| 8 - Questions diverses | 8 |
| <i>Energie réservée</i> | 8 |
| <i>Soutien territoire sinistrée</i> | 8 |
| <i>Prochaines dates</i> | 8 |
| <i>Autres questions diverses</i> | 8 |
| 9 - Décisions antérieures des instances..... | 8 |
| <i>Prêt bancaire</i> | 8 |
| <i>Acquisition foncière / protection sanitaire Puits de Peyraud</i> | 8 |
| <i>Schéma Directeur - Avancement</i> | 9 |
| <i>Plan de rebond de l'Agence de l'Eau</i> | 9 |
| <i>Economies d'eau à l'usager et démarche citoyenne</i> | 9 |
| <i>Interconnexions NA</i> | 9 |
| <i>Branchements neufs</i> | 9 |
| <i>Recalage cartographique</i> | 9 |
| <i>Relation avec l'exploitation</i> | 9 |
| 10 - Documents annexés | 10 |
| 11 - Signatures | 10 |

Edition du mercredi 2 décembre 2020

1 - Membres de l'assemblée

Membres délibératifs

| Membre | Présence | Pouvoir |
|--------------------------------|----------|----------------|
| Olagne Patrick, Président | Présent | |
| Biennier André, vice-Président | Présent | |
| Fraysse Yves, vice-Président | Présent | |
| Bayle Damien | Excusé | HONORÉ Denis |
| Berthon Serge | Présent | |
| Bonnet Jean-Yves | Excusé | |
| Dufaud Gilles | Présent | |
| Forel Christian | | |
| Honoré Denis | Présent | |
| Marce Laurent | Présent | |
| Molina Richard | | |
| Peyron Frédéric | Présent | |
| Philippe Ronan | Excusé | |
| Priolon William | Excusé | OLAGNE Patrick |
| Sabatier René | | |
| Torgue Laurent | Excusé | OLAGNE Patrick |

Autres membres

M^r Julien, Trésorier syndical, Excusé
M^{me} Champlon, secrétaire
M^r Eysséric, directeur

2 - Séance antérieure

Le Président rappelle la séance précédente du 28 octobre.
Le compte rendu a été transmis aux membres.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Installation du Syndicat (poursuite)

Règlement de répartition des charges

Le Président propose de mettre en place un dispositif permettant avec le Syndicat partenaire Cance-Doux de mener à bien la réflexion autour du thème de la prise en charge de certains types de travaux.
A définir ultérieurement.

Autres mesures

D'autres décisions seront à prendre au cours des séances suivantes.

Délégations thématiques :

Le Président reprend cette question abordée antérieurement. Il s'agit d'envisager la désignation éventuelle d'un délégué à la responsabilité de certains sujets pouvant présenter un enjeu important : Patrimoine, Développement, Données, Cartographie, Partenaires, Intercommunalités, Défense incendie, Secours interconnexions, Exploitation, Service aux usagers, Performance, Communication, Tarification des services, Economie des services, Pertes en eau, PGRE, Irrigation, Environnement, participation citoyenne ...

Il lui paraît important de mettre en place rapidement des commissions composées de 3 à 5 membres pour les thèmes suivants : Cartographie, Défense incendie, Communication, Pertes en eau en collaboration avec la SAUR.
Chaque commission sera animée par un membre du bureau ou un délégué sur une durée déterminée.
Le Président propose d'en parler lors du prochain Comité Syndical.

4 - Tarification

Orientation tarifaire

Le Président rappelle les orientations prises par le dernier Bureau dans le but d'une évolution tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

« La valeur de 1.35 € HTHR pour le mètre cube moyen domestique est assez bien pressentie, soit 10€/an/abonné. L'activité économique doit être impactée de façon moindre que le domestique. L'ASA ne doit pas être impactée. »

Différents modèles tarifaires avec augmentation de 3 à 8 % ont été demandés :

Simulations diverses

Assiettes :

| | | |
|-------------------------------|-----------|----|
| Domestique | 1 300 000 | m3 |
| Abonnés | 13 500 | |
| Gros consommateurs > 6 000 m3 | 200 000 | m3 |

Tarifs actuels :

| | |
|-------------------------|--------|
| Fixe | 23,404 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,412 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |

Simulation 1 : **Partie fixe inchangée** **Partie variable courante augmentée à 0,46** **Partie variable gros consos inchangée**

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Fixe | 23,404 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,460 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 61 880 €/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 4,76 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 3,5 % |

Simulation 2 : **Partie fixe inchangée** **Partie variable courante augmentée à 0,50** **Partie variable gros consos inchangée**

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Fixe | 23,404 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,500 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 113 880 €/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 8,76 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 6,4 % |

Simulation 3 : **Partie fixe inchangée** **Partie variable courante augmentée à 0,512** **Partie variable gros consos inchangée**

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Fixe | 23,404 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,512 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 129 480 €/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 9,96 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 7,3 % |

Simulation 4 : Partie fixe inchangée
Partie variable courante augmentée à 0,55
Partie variable gros consos inchangée

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Fixe | 23,404 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,550 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 178 880 €/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 13,76 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 10,0 % |

Simulation 5 : Partie fixe augmentée à 25,00
Partie variable courante augmentée à 0,46
Partie variable gros consos inchangée

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Fixe | 25,000 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,460 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 83 426€/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 6,36 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 4,6 % |

Simulation 6 : Partie fixe augmentée à 25,00
Partie variable courante augmentée à 0,48
Partie variable gros consos inchangée

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Fixe | 25,000 |
| Consommation < 6 000 m3 | 0,480 |
| Conso > 6 000 m3 | 0,310 |
| Gain de recettes : | 109 426 €/an |
| Augmentation prix pour 100 m3 : | 8,36 €/an |
| Augmentation prix HTHR (avec Saur) : | 6,1 % |

Débats

Le président sollicite les avis en vue d'une proposition à formuler au Comité syndical.

L'hypothèse 3 est retenue, approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau et sera proposée au comité syndical du 16 décembre.

Rappels divers

Consommation domestique actuelle

| | | |
|----------------------------|--------------------|----------|
| Partie fixe Saur : | € / an | 027,8251 |
| Partie variable Saur : | € / m ³ | 000,3704 |
| Partie secours Saur : | € / m ³ | 000,0779 |
| Partie fixe syndicat : | € / an | 023,4040 |
| Partie variable syndicat : | € / m ³ | 000,4124 |
| Partie secours syndicat : | € / m ³ | 000,0000 |

Consommation activités actuelle

| | | |
|---|--------------------|----------|
| Partie variable Syndicat > 6 000 m ³ : | € / m ³ | 000.3100 |
|---|--------------------|----------|

Les autres lignes de tarification sont identiques à celles de la tarification domestique.

Consommation arrosage actuelle

| | | |
|----------------------------|--------------------|----------|
| Partie surface Saur : | € / ha | 144.6906 |
| Partie consommation Saur : | € / m ³ | 000,3339 |
| Partie secours Saur : | € / m ³ | 000,0779 |

| | | |
|--------------------------------|--------------------|----------|
| Partie surface Syndicat : | € / ha | 010.00 |
| Partie consommation Syndicat : | € / m ³ | 000.01 |
| Partie secours syndicat : | € / m ³ | 000,0000 |

Valeurs existantes de prix de l'eau

Quelques valeurs rencontrées pour une consommation normalisée de 120 m³/an HTHR et pour compteur de 20 :

| | |
|---|-------|
| .Agence RMC en 2007, territoire RMC, actualisation à 2018 | 1.710 |
| .Observatoire National de l'eau sur France en 2019 | 1.587 |
| .Ville de Tournon en 2019 | 1.448 |
| .Ville d'Annonay en 2019 | 1.459 |
| .Syndicat Cance-Doux en 2020 | 1.585 |
| .Syndicat Annonay-Serrières en 2019 | 1.251 |

Différentes informations

- .l'augmentation tarifaire sur la part exploitation de 5.64% en 2020 ;
- .l'augmentation n'est pas forcément homogène sur tous les paramètres du tarif et sur tous les tarifs ;
- .la tarification de secours pourra être amenée à évoluer, à un horizon à déterminer ;
- .la tendance règlementaire invite à renforcer les termes tarifaires liés à la consommation (aux m³ consommés).
- .les tarifs (recette syndicale) ont rarement été augmentés depuis de nombreuses années ;
- .le tarif syndical est très peu élevé au regard des moyennes régionale et nationale ;
- .le Syndicat développe ses activités : schéma directeur, défense incendie, structuration des services, poursuite de l'accompagnement du développement de l'urbanisme, poursuite de la lutte contre les pertes en eau ...

5 - Prestations intellectuelles annexes aux travaux

Détection / Traçage des réseaux

Le Président expose l'obligation faite au Syndicat préalablement aux travaux de positionner au sol le traçage des ouvrages enterrés (article R554-27 du Code de l'Environnement).

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1° du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2°, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait la géodétection lorsqu'elle est nécessaire, le traçage en surface de l'ensemble des ouvrages présents en sous-sol.

La proposition a reçu un avis positif lors de la précédente séance.

Le Président propose d'adopter le principe du dispositif, de l'autoriser à réaliser une consultation sur procédure adaptée, de négocier les propositions, de choisir un prestataire, de signer l'engagement et de réaliser la prestation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Géotechnique : définition / tests de compacité

Le Président expose l'intérêt de traiter en direct les prestations de définition et de contrôle de compacité des matériaux de remblai. Aujourd'hui ces prestations sont assurées par l'entreprise titulaire des travaux. Il y aurait lieu pour légitimer les résultats de retirer la prestation du marché de travaux et de l'assurer directement sous maîtrise d'ouvrage syndicale.

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1° du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2°, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait d'une part le prélèvement, la caractérisation et la définition des conditions de mise en œuvre des matériaux de réemploi en remblai, d'autre part la vérification de la densité requise dans les remblais.

La proposition a reçu un avis positif lors de la précédente séance.

Le Président propose d'adopter le principe du dispositif, de l'autoriser à réaliser une consultation sur procédure adaptée, de négocier les propositions, de choisir un prestataire, de signer l'engagement et de réaliser la prestation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Topographie : repérage des réseaux

Le Président expose l'obligation de relever au cours du chantier les ouvrages nouveaux avec précision (article R554-34 du Code de l'Environnement).

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1° du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2°, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait le relevé en tranchée ouverte de l'ensemble des ouvrages, ceci en 3 dimensions. Dans les cas d'obligation de refermer la fouille avant le relevé, le Syndicat fournirait des traceurs à fixer sur l'ouvrage enfoui, détectables à partir de la surface du sol.

La proposition a reçu un avis positif lors de la précédente séance.

Le Président propose d'adopter le principe du dispositif, de l'autoriser à réaliser une consultation sur procédure adaptée, de négocier les propositions, de choisir un prestataire, de signer l'engagement et de réaliser la prestation. Il demande également l'autorisation de pouvoir acquérir des traceurs ainsi qu'un appareil de détection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Le Président présente le rapport sur le prix et la qualité du service relatif à l'exercice 2019 défini en vertu de l'article L2224-5 du CGCT, avec en annexe le bilan de qualité de l'eau de l'ARS, la note de synthèse de l'intervention de l'Agence de l'Eau ainsi que le rapport annuel du délégataire de Saur. Il en donne lecture et le commente.

Il souligne quelques notions :

- .la consommation unitaire est à la baisse ;
- .le nombre de nouveaux abonnés est en forte croissance depuis de nombreuses années ;
- .le service connaît un bon fonctionnement avec aucune rupture d'alimentation ni quantitative, ni qualitative, malgré une période estivale longue et marquée par une forte sécheresse ;
- .les pertes en eau sont stables, elles ne satisfont pas aux exigences du nouveau contrat. Il est légitime de s'attendre pour 2020 à un dépassement significatif du seuil de pertes autorisé ouvrant droit à pénalisation ;
- .la surtaxe syndicale est stable. La redevance de l'exploitant subit une croissance indexée en valeur cohérente avec celle de l'augmentation du coût de la vie. En 2020 elle subira une très forte augmentation ;
- .certaines caractéristiques de l'exploitation comme le plan de renouvellement devront voir leur gestion prise en charge par le Syndicat aux côtés de l'exploitant ;
- .le Syndicat s'est substitué au Syndicat Cance-Doux dans ses fonctions de production et de transit, fortement impactées le 14 novembre par les ruptures d'énergie sur un grand nombre de ses installations de transit forcé consécutivement à l'évènement neigeux. L'opération a démarré le 15 novembre au matin et a été maintenue pendant plusieurs jours consécutifs. Aucune rupture d'alimentation en eau significative n'a été observée sur Cance-Doux.

Le Président fait la lecture du document puis propose sa validation.

Le document sera transmis aux Communes et à l'Agglo pour validation à leur tour.

Le Bureau émet un avis favorable au document. Il peut être voté par le Bureau, mais il est décidé de le soumettre au Comité syndical du 16 décembre.

7 - Coordination avec les Communes

Rappels

- St-Clair Chemin des Vignes : à débattre ultérieurement en vue du prochain budget.
- Peyraud Rue des Cités : à débattre ultérieurement en vue du prochain budget.
- Peaugres Varennes Mure : à débattre ultérieurement en vue du prochain budget.
- Peaugres Rue Centrale : à débattre ultérieurement en vue du prochain budget. Le Département programme son intervention sur la voirie au début de l'été 2021.

St-Clair Combe

Le Président indique une discussion en cours sur un projet de déviation de réseau en vue de permettre la construction de terrains privés. Ce sujet a fait l'objet de débats antérieurs au sein du Bureau. Il fera part en séance de l'avancée d'échanges programmés à court terme.

Le Président demande l'avis de chacun des membres. Il est décidé d'attendre une participation significative de la Commune.

8 - Questions diverses

Energie réservée

Le Président fait part d'un remboursement d'une partie de la consommation énergétique par l'Etat via la CNR. La somme annuelle comprise entre 30 et 40 000 € peut être reversée à l'exploitant Saur qui a la charge de la consommation d'électricité.

Il invite à accepter le reversement au titre de l'exercice budgétaire 2020 pouvant porter sur des sommes issues de consommations antérieures à 2020.

Le Bureau approuve à l'unanimité le reversement à la SAUR.

Soutien territoire sinistrée

Le Président indique qu'une démarche est en cours en vue de soutenir financièrement les zones sinistrées récemment par les intempéries sur la Vésubie, la Tinée et la Roya. Il sollicite les avis quant à une participation syndicale.

Le soutien est approuvé à l'unanimité pour un montant de 5000 € et sera proposé au Comité syndical.

Prochaines dates

Comité syndical 16 décembre à 18h00.

Autres questions diverses

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque en rapport avec le service de l'eau.

Néant.

9 - Décisions antérieures des instances

Cette rubrique liste les décisions prises et les actions entamées antérieurement.

Prêt bancaire

Un prêt auprès de la Banque Postale est en cours de contractualisation aux conditions : 500 000 € avec remboursements en 15 échéances annuelles constantes et échues au taux de 0.57%/an.

Acquisition foncière / protection sanitaire Puits de Peyraud

Le Président fait part en séance de l'avancée de la démarche sur :
.des terrains à acquérir auprès de la Safer

.des terrains à acquérir éventuellement auprès de propriétaires volontaires.

Il serait possible d'obtenir un soutien financier de l'Agence de l'Eau jusqu'à 70 % maximum du montant des acquisitions foncières.

Schéma Directeur - Avancement

Le Président rappelle un avis antérieur favorable et communique sur l'avancement de la démarche :

- .dimension territoriale
- .concertation avec les Services
- .coordination avec les Communautés de Communes et d'Agglo – Projet de conventionnement
- .portage par le Serena : différents comités de suivi
- .unicité de la prestation mais cas particulier de la cartographie à traiter avec le prestataire général / en passant par des prestataires externes au schéma ?
- .conditions financières

La démarche va être rediscutée compte tenu d'un avis défavorable d'Annonay Rhône Agglo au territoire.

Plan de rebond de l'Agence de l'Eau

Des dossiers d'étude sont en cours d'étude en vue d'un financement.

Le Syndicat des Trois Rivières est sollicité en vue d'une prise de contact et d'un partenariat sur le Contrat de Rivières et sur le futur PGRE.

Economies d'eau à l'usager et démarche citoyenne

Les Services Nord-Ardèche étudient une possibilité d'intervention globale et coordonnée sur un large territoire et formulent une proposition aux élus.

La formalisation de la démarche et la demande de financement interviendront prochainement.

Interconnexions NA

Un protocole de test du secours sur la Ville d'Annonay devra être mis au point sur un petit périmètre pouvant être étendu et sur une courte période pouvant être prolongée.

La démarche attendue par le Syndicat serait en cours et le Syndicat demande à y participer.

Branchements neufs

Il est possible de recourir à la prise en charge directe par le Syndicat de la conception des branchements nouveaux et de leur réalisation par le biais d'un marché de travaux.

Le bureau serait favorable à la reprise des branchements neufs par le Syndicat. La discussion est à poursuivre.

Recalage cartographique

La cartographie du patrimoine syndical doit, à plusieurs titres, être reprécisée. La réflexion est en cours. Cette mesure interfère avec le Schéma Directeur.

Relation avec l'exploitation

Les rôles sont amenés à être évoqués et reprécisés.

10 - Documents annexés

Sont considérés annexés au compte rendu :

- Compte rendu de la précédente séance
- Guide de séance
- RPQS 2019
- Annexes au RPQS
- DCE Serena divers
- Plans divers
- Documents divers

11 - Signatures